



LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les travaux préparés dans le cadre du département de sociologie (travaux de séminaire, projet de recherche, etc...) adoptent le système anglo-saxon « **auteur-date** ». **N'utilisez pas les propositions de référencement indiquées sur les articles électroniques** (par exemple chez Cairn).

- **Les renvois à la littérature**

Dans le texte, la référence est signalée par une parenthèse contenant le nom de l'auteur et l'année de parution :

Le travail de la science est sans cesse inachevé (Weber, 1959) : les découvertes font appel à de nouvelles interrogations, les travaux scientifiques vieillissent et sont dépassés.

ou :

Weber (1959) fait référence au travail sans cesse inachevé de la science : les découvertes...

La date d'édition est celle que vous avez effectivement consultée (ce n'est pas forcément l'édition originale).

S'il s'agit de référencer **une citation, une expression ou un endroit précis de l'ouvrage**, il faut également indiquer le numéro de page :

Dans ce contexte « pourquoi donc se livre-t-on à une occupation qui en réalité n'a jamais de fin et ne peut pas en avoir ? (...) quelle est la position personnelle de l'homme de science devant sa vocation ? » (Weber, 1959, p. 68).

Lors de références dans le texte, **il est inutile de préciser le titre** de l'article ou de l'ouvrage auquel on se réfère.

Le système « auteur-date » permet une écriture fluide, centrée sur les théories, concepts, arguments. Le texte est donc structuré par ceux-ci et non par les ouvrages ou auteurs cités. Il convient d'éviter des formules du type :

Nous allons présenter maintenant l'article de Johanne Charbonneau...

On privilégie au contraire des entrées directes :

La notion de réversibilité proposée par Charbonneau (2006) dans son étude sur les parcours scolaires...

Lorsqu'on reprend une citation elle-même citée par un auteur, il convient **de mentionner la référence de premier niveau** (=celle qu'on a lue) et pas la référence de la citation:

Charbonneau s'inscrit dans le sillage épistémologique de Weber qui indique que l'activité scientifique "n'a jamais de fin et ne peut pas en avoir" (Weber cité par Charbonneau, 2006, p.85)

Donc pas: (Weber, 1959, p.68)

S'il s'agit de citer **une référence avec plus de deux auteurs**, il faut utiliser la notation « et al. », après le nom de deux premiers auteurs :

Le travail de catégorisation que font les professionnels de la santé doit être compris dans le contexte d'interaction dans lequel il est négocié (Greenhalgh, Flynn et al. 2008).

Enfin, les références doivent être **classées dans l'ordre chronologique** de leur date d'édition :

Le sentiment d'insécurité des aînées reste sujet encore peu étudié par les sciences sociales (Roché, 1998 ; Dittmann 2005 ; Le Goff 2011).

La **bibliographie** est placée en fin de travail, elle comprend l'ensemble des références scientifiques mentionnées dans le texte (ouvrages, les chapitres d'ouvrages et les articles scientifiques). Les références bibliographiques sont classées **par ordre alphabétique** du nom des auteurs. Elles doivent toujours être **exactes, complètes, et harmonisées**. Les prénoms des auteurs peuvent être indiqués en entier ou par l'initiale seulement, mais toutes les références de la bibliographie doivent suivre la même règle.

A quelques exceptions près (voir « sources »), **aucune référence ne figure en bas de page.**

• Types de références scientifiques

La référence d'un **ouvrage** (monographie) comporte le nom et prénom de/s l'auteur/s, l'année de parution entre parenthèses, le titre de l'ouvrage, la ville d'édition (siège de la maison d'édition) et la maison d'édition. **Le titre de l'ouvrage est en italique.**

Weber Max (1959), *Le savant et le politique*, Paris : Plon.

La référence d'un **chapitre d'ouvrage collectif** comporte le nom et prénom de/s l'auteur/s du chapitre, l'année de parution entre parenthèses, le titre du chapitre, puis la mention « in : » suivie des nom et prénoms de la ou des personne-s ayant dirigés l'ouvrage collectif (avec la mention « dir » ou « ed »), puis **le titre de l'ouvrage collectif en italique**, la ville d'édition et la maison d'édition puis les numéros de page.

Bungener Martine (2004), Une gestion des corps malades et vieillissants. Le transfert domestique des activités de soins, in : Fassin Didier et Memmi Dominique (Eds.), *Le gouvernement des corps*, Paris : Editions des Hautes Etudes en Sciences sociales, pp. 135-154.

La référence d'un **article scientifique** comporte le nom de/s l'auteur/s, le/s prénom/s, l'année de parution entre parenthèses, le titre de l'article (**sans guillemets**), le nom de la revue, le volume et/ou le numéro, les numéros de pages. **Le titre de la revue est en italique.**

Mathieu Lilian (1999), Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises, *Revue française de sociologie*, Vol. 40, N°3, pp. 475-499.

Pour les articles de **revues électroniques** qui ne proposent pas de version pdf téléchargeable il faut indiquer "[en ligne]" ainsi que l'adresse web et la date de consultation.

Glauser Julien (2010), L'image d'une ville, regard sur la pratique du skate à Tokyo, *ethnographiques.org*, n. 20, [en ligne], <http://www.ethnographiques.org/2010/Glauser>, (consulté le 10.11.2010).

Dans les références, on trouve aussi parfois des **travaux académiques** (mémoires, thèses de doctorat) et **rapports de recherche non publiés** (=littérature grise). Ils sont signalés par le terme « mimeo » (= manuscrit non publié). Ils comportent le nom de/s l'auteur/s, le/s prénom/s, l'année de parution entre parenthèses, le titre du document, le lieu et l'institution, et le type de document

(par ex. mémoire de licence en sociologie, rapport de recherche, thèse de doctorat, etc.). Pour les **communications** lors de colloques ou de conférences qui n'ont pas fait l'objet d'une publication dans des actes, il est nécessaire d'indiquer en plus du nom de/s l'auteur/s, de/s prénom/s, de l'année de parution entre parenthèses, du titre du document, le titre de la conférence ainsi que le lieu.

Pour les **sites web**, il faut indiquer le nom de l'organisme, le nom de la page d'accueil, la rubrique, l'adresse et la date de mise à jour du site/de la page.

- **Références scientifiques versus sources**

Dans le corps du texte, seul le renvoi à des sources ponctuelles peut être indiqué par une note de bas de page. C'est par exemple le cas si on cite un article de journal pour exemplifier un phénomène ou une idée, ou lorsqu'on se réfère à des propos tenus lors d'un cours ou d'une conférence.